

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Saloua Toumi et Roland Vidal

**Espaces publics et mixité culturelle, pour un renouvellement du
tourisme tunisien**

Public spaces and cultural diversity : for a renewal of Tunisian tourism

Tourisme international et interculturalité

Si le tourisme est souvent considéré comme la première activité économique mondiale, et si son importance n'est plus à démontrer en Tunisie, il est aussi l'objet de critiques de plus en plus vives du fait qu'il ne remplit que très modérément le rôle que l'on pourrait en attendre en terme de rapprochement culturel. D'une pratique essentiellement associée au voyage et à la découverte de l'autre, il s'est en effet orienté, avec son internationalisation et sa relative démocratisation, vers une situation qui se traduit le plus souvent par une ségrégation spatiale.

Les nouveaux « voyageurs » du monde occidental, s'ils partent de plus en plus loin de chez eux, le font désormais pour rejoindre des lieux de villégiature aménagés spécialement pour eux selon des critères de confort qui s'internationalisent eux aussi pour devenir des « standards », à l'instar des aéroports dont ils ne s'éloignent jamais.

Standardisées malgré les efforts qui sont faits pour leur donner une couleur locale, les zones touristiques ainsi créées se ressemblent entre elles bien plus qu'elles ne ressemblent au pays dans lequel on les implante. Et ce que Nourreddine Sethom appelle le « pays réel » (Sethom, 1992, p. 487) devient presque pour elles un pays étranger, qui n'apparaît que sous des formes anecdotiques lorsqu'on l'invite à se donner en représentation à l'intérieur de territoires qui ressemblent à des enclaves.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette situation ne favorise pas les échanges culturels entre les populations migrantes du tourisme et les populations résidentes du pays d'accueil. Mais pour incontestable qu'il soit, ce constat n'est pas une fatalité, et des exceptions significatives sont là pour prouver que d'autres modes de relations sont possibles.

L'enjeu est économiquement important. Tout d'abord parce que les échanges culturels sont la condition pour que les visiteurs saisissent l'identité du pays d'accueil, étape nécessaire à leur fidélisation, et pour que l'activité touristique tunisienne soit ainsi mieux armée pour résister à une concurrence qui s'annonce croissante ; avec la généralisation du transport aérien, la proximité géographique entre la Tunisie et l'Europe n'est en effet plus suffisante pour garantir cette fidélité.

Il est important aussi parce que le tourisme d'hiver est le seul moyen d'optimiser la répartition dans le temps des ressources financières nécessaires à l'amortissement des investissements, et que ce tourisme-là ne peut pas s'appuyer uniquement sur l'attractivité de la plage, même si les hivers tunisiens sont doux et ensoleillés. De plus, les séjours hivernaux sont généralement plus longs et concernent donc une clientèle demandeuse d'une plus grande diversification de leurs activités.

Il est important surtout parce que la Tunisie d'aujourd'hui s'est montrée au monde entier sous un angle nouveau qui intéressera nécessairement les futurs touristes. Et ceux-là seront sûrement demandeurs d'un peu plus de contacts avec cette société dont ils ont vu l'étonnante capacité à prendre son destin en mains lors de manifestations qui ont dominé l'actualité internationale durant plusieurs semaines.

Cette révolution que les Tunisiens ont engagée en décembre dernier s'est déroulée dans l'espace public et s'est accompagnée d'une réappropriation des rues, des quartiers, des places, des boulevards... des espaces urbains les plus intimes aux plus prestigieux, comme l'avenue Bourguiba ou la place de la Kasbah. Elle a signifié un changement profond dans la

relation entre les habitants et leurs lieux de vie, comme si une très ancienne frustration était soudain levée (Bouraoui, Vidal, 2011).

L'espace public, trop longtemps vécu comme un espace d'expression du pouvoir et de contrôle des libertés individuelles, est maintenant en Tunisie ce qu'il est depuis longtemps dans la majorité des villes européennes : l'espace de l'expression publique. Auparavant réduit à une fonction basique de circulation à finalité principalement commerciale, il est maintenant l'espace de la circulation des idées (Paquot, 2009).

Cette évolution, majeure dans l'histoire de la Tunisie contemporaine, devra nécessairement s'accompagner d'un remodelage des espaces du tourisme et de leur aménagement spatial. L'espace public, à peu près absent des zones touristiques, devra en effet jouer un rôle déterminant en ce sens qu'il représentera les lieux où les rencontres seront rendues possibles, où une mixité culturelle pourra se développer.

Qu'est-ce que l'espace public ?

Si les expressions désignant des objets ou des lieux spécifiques dont l'usage est ouvert au public (banc public, place publique, jardin public, etc.) sont attestées depuis plusieurs siècles, l'expression *espace public* qui désigne, notamment en urbanisme, l'ensemble des espaces ouverts à la fréquentation du public (par opposition aux espaces privés, privatifs ou collectifs) est d'usage récent et « ne fait pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse » (Merlin, Choay, 2000, p. 334). Elle est d'ailleurs absente des dictionnaires courants.

Pour bien en saisir le sens actuel, il importe de ne pas oublier que la notion d'espace public n'apparaît pas dans le domaine de l'aménagement mais dans celui de la philosophie avec la publication, en 1963, de l'ouvrage de Jürgen Habermas *Strukturwandel der Öffentlichkeit* (*L'Espace public*, Habermas, 1978). Pour Habermas, l'espace public n'est pas tant un lieu concrètement défini que l'espace dans lequel s'expriment les opinions publiques¹.

Concrètement, l'espace public d'Habermas n'est donc pas celui des urbanistes ou des paysagistes². Pourtant, la dimension philosophique qui y est associée reste très présente dans les usages qui sont généralement faits de l'expression. Pour les urbanistes et les paysagistes, l'espace public n'est pas seulement l'espace accessible à tous (sans restriction), il est aussi un espace ouvert à des activités multiples. Pour Michel Corajoud, par exemple, « outre le fait qu'il est accessible à tous, une autre caractéristique de l'espace public est qu'il doit être polyfonctionnel » (Corajoud, 1998, p. 7).

L'espace public ne se définirait donc pas tant par son aspect foncier - l'*espace public* n'est pas le *domaine public* - que par la diversité des usages qui y sont pratiqués. En ce sens, une gare de chemin de fer ou une autoroute (fût-elle gratuite) ne sont pas des espaces publics. Si elles appartiennent à l'État et sont accessibles à tous, elles ne sont pas ouvertes à tous les usages, elles sont « monofonctionnelles » (dédiées à la circulation en train, pour l'une, en automobile pour l'autre).

Cette liberté d'usage est en quelque sorte à l'espace public des aménageurs ce que la liberté d'expression est à l'espace public d'Habermas. L'une comme l'autre de ces libertés sont bien évidemment cadrées par des réglementations, formelles ou informelles, qui varient considérablement d'une culture à l'autre.

L'espace public est donc indissociable de l'idée d'un espace de liberté, mais la manière dont

il s'est développé dans l'histoire diffère selon les régions géographiques du monde, et l'évolution rapide qu'a récemment connue la Tunisie doit être comprise en regard de cette dimension historique.

Retour sur la notion d'espace public dans la ville arabo-musulmane

À partir des XI^e et XII^e siècles, de nombreuses villes d'Europe occidentale se sont dotées d'espaces publics conçus comme lieux de rassemblement ou de réunion où l'on discutait des affaires municipales, reprenant ainsi les pratiques liées à l'agora grecque ou au forum romain. À la même époque, les villes orientales ignoraient l'existence de telles pratiques et donc l'utilité des lieux publics dédiés à leur exercice. Aucune place « publique » ou « civique » ne venait composer le paysage urbain. Dans les villes antiques transformées, comme en Syrie, l'espace de l'agora héritée de l'époque hellénistique s'est trouvé affecté à d'autres usages. À Alep, par exemple, la grande mosquée fut construite sur son emplacement, à Damas elle n'est plus qu'un enchevêtrement de ruelles (Elisséeff, 1959).

Le lieu de rassemblement du peuple était la mosquée. C'est là que le souverain ou le gouverneur faisaient leurs proclamations politiques à l'occasion de la prière de vendredi. Cependant « la maison du peuple » n'était pas entourée ni accompagnée de place et celle que l'on avait signalée à Kufa (ou Koufa, ville d'Irak), dans les premiers temps, n'était destinée qu'à faciliter la circulation des fidèles et non à leur permettre de se réunir (Bearman, 2005, p. 2489).

On note pourtant, dans certaines villes comme Damas, l'existence de places que l'on appelle *rahba*. Mais ces dernières, de petites dimensions, ne semblent pas avoir joué de rôle précis, en tout cas dans le fonctionnement politique de la ville. Quant à la « grande place » d'Alep, située au niveau de la porte de Qinnasrin, elle était plutôt destinée à l'usage des voyageurs ou marchands qui arrivaient dans la ville. On retrouve également ces *rahba* dans les villes fondées par les Arabes, comme Kairouan (Bearman, 2005, p. 861) ou Fès (Le Tourneau, 1949, p. 43), mais elles étaient probablement liées au quartier occupé par un groupe tribal lors de la fondation de la ville et elles ne jouaient pas le rôle de places centrales.

En fait, selon les auteurs arabes, le terme *rahba* désigne un vaste et large espace, ou un lieu où se tient un marché lorsque le mot est suivi du nom d'un produit (Dozy, 1881). Ce terme, lorsqu'il est associé à celui de *arsa* - qui désigne également la place -, s'applique à des endroits utilisés pour des marchés permanents ou temporaires, et situés le plus souvent à l'extérieur des villes comme à Alep.

Dans tous les cas, les espaces qui pouvaient ressembler à des places publiques ne jouaient pas le rôle politique que celles-là ont eu dans les villes européennes, ils étaient toujours dédiés à d'autres fonctions et tout se passait comme si « les habitants d'une ville musulmane n'avaient aucun besoin de se réunir pour discuter de ses destinées » (Sourdel, 1985, p. 7).

La ville dépendait entièrement du souverain ou de ses représentants et aucune participation de la population n'était organisée, d'autant que les autorités locales redoutaient les rassemblements qui risquaient de dégénérer en lutte.

Mais, pour ne pas tomber dans les dérives d'une certaine tradition orientaliste qui tend à définir la ville musulmane en dressant « l'énumération de tout ce qui lui manque » (Raymond, 1995, p. 311), il ne faudrait pas confondre « pouvoirs sur la ville et pouvoirs

dans la ville » (Depaule, 1994, p. 143). En fait, les citoyens pris dans de multiples réseaux d'appartenance communautaire, locale, confessionnelle et professionnelle, savaient organiser une gestion autonome de la cité (Raymond, 1994, p. 9-16).

On pourrait donc aussi bien dire que les espaces publics de la ville musulmane se construisaient « de l'intérieur » et en marge du pouvoir central. Car la forme que prend la parole publique est aussi variée que celle des espaces où elle s'exprime, et la question importante serait plutôt : « Quelles paroles et en quels lieux ? Pour quels acteurs et avec quelle marge de liberté ? » (Métral, 1997, p. 11).

La ville arabo-musulmane actuelle, entre tradition et modernité

Jusqu'au XIXe siècle, les villes maghrébines se caractérisent par un urbanisme « d'intimité » présentant une forte interpénétration entre le public et le privé, marquée par les usages individuels et collectifs. Cependant au cours du XXe siècle, ces villes ont connu des changements radicaux soutenus par une urbanisation rapide engendrant des transformations fondamentales des rapports public/privé. On a vu ainsi l'émergence de divers types d'espaces publics, inconnus auparavant. Cette émergence est le résultat de « l'apparition d'espaces matériels qui, sans être absents, étaient d'une importance moins grande dans la ville précoloniale » (Navez-Bouchanine, 2001, p. 124).

Mais dès la colonisation, ces espaces ont été repris, aménagés, appropriés et diversifiés, phénomène qui s'est accentué avec l'indépendance. On y a vu effectivement s'exprimer les pouvoirs centraux et locaux, ainsi que maints symboles de la modernité, de l'identité nationale reconquise et de la religion (Navez-Bouchanine, 2001, p. 130). Apparus dans des processus d'urbanisme construits sur des modèles occidentaux, ces nouveaux espaces ont connu dès lors des modalités d'usage et d'appropriation, collective et individuelle, issues d'un métissage complexe entre culture traditionnelle et modernité.

Ce métissage ne s'est pas toujours opéré d'une façon consensuelle entre les autorités coloniales et les populations colonisées. Ainsi, les différentes formes de privatisation des ruelles et des impasses ont été « considérées comme abusives par les autorités du protectorat qui, par la vertu du décret du 19 février 1932, ont mis fin à cette situation en incorporant les *sanqa-s* (impasses) au domaine public » (Melliti, 2002, p. 191). Outre l'affirmation du champ de contrôle des autorités coloniales, il s'agissait aussi de « s'inscrire en porte-à-faux par rapport à une tradition juridique différente en matière d'urbanisme, celle du *fiqh* » (*ibid.*).

Dans le même temps, si l'aménagement du Tunis moderne s'est fait en préservant la médina considérée comme « un joyau assimilable pour le pays à un fonds de commerce qu'il faut se garder d'amoinrir et qui fait la renommée de Tunis » (Abdelkefi, 1989, p. 103), les extensions de la ville se sont faites pour l'essentiel sur un plan orthogonal et en appliquant des principes qui se rapprochaient du Paris haussmannien, avec ses larges avenues, ses places urbaines et ses jardins, qui composaient un ensemble d'espaces publics adaptés aux usages occidentaux et pas du tout aux traditions urbaines maghrébines (Oueslati, 2006).

Après l'indépendance, l'urbanisation au-delà des remparts de la médina s'est faite sans planification, au sens où Amor Belhedi la définit comme « l'établissement d'un programme en fonction d'objectifs précisant les moyens, les étapes, les agents et les structures dans le

but de maîtriser la reproduction et d'assurer le développement d'une collectivité » (Belhedi, 1992, p. 32). Reprenant les principes de l'urbanisme colonial, peu adapté aux modes de vie locaux, l'urbanisme « de rattrapage » engagé après 1956 et mis en œuvre par des bureaux d'études étrangers n'a fait que « diffuser plus largement le modèle occidental » (*ibid.* , p. 33). Les espaces publics se sont trouvés ainsi transposés d'un côté à l'autre de la Méditerranée sans une réelle réflexion sur la mise en adéquation de la forme de la ville avec les attentes sociales spécifiques du monde maghrébin.

Tourisme et ségrégation spatiale

Ces attentes sociales se sont manifestées lors de la révolution tunisienne par une appropriation massive des espaces jusqu'ici dédiés à la représentation du pouvoir et au contrôle policier. L'histoire dira, dans quelques années, si les aménagements conçus autrefois par le pouvoir colonial et réutilisés par le pouvoir postcolonial répondront durablement aux nouvelles attentes des Tunisiens. Après tout, ce qui fait la qualité d'un espace public c'est d'abord l'usage qu'en font les habitants. Mais il ne pourra en être ainsi dans les zones touristiques tant qu'elles resteront à l'image de ce qu'elles ont été à leur création : des espaces de ségrégation et non de mixité, des espaces où le privé, ou tout au plus le collectif, domine le public. Ici aussi, un retour sur l'histoire s'impose.

Les débuts du tourisme international tunisien se sont faits dans des résidences hôtelières relativement intégrées aux tissus urbains, et qui, même si elles n'étaient pas des lieux de mixité sociale, permettaient au moins une certaine mixité culturelle. Cette mixité apparaissait dans les formes architecturales et dans l'aménagement des espaces extérieurs, mais aussi dans le vécu social des pratiques touristiques de cette époque qui revêtaient une dimension culturelle certaine.

Après l'indépendance, et surtout à partir des années 1960-1970, les pouvoirs publics tunisiens ont choisi de répondre au développement du tourisme de masse et à son attirance croissante pour les plages ensoleillées par la construction d'un grand nombre d'hôtels de nature très différente. Implantés sur des territoires définis par l'État et conçus comme de « vastes zones monofonctionnelles » (Belhedi, 1992, p. 42), les hôtels construits alors sont des entités autonomes de grande dimension (souvent plus de 500 lits) isolés au sein de vastes parcelles et proposant à leur clientèle tout ce dont elle peut avoir besoin. Leur lien territorial ne se fait pas avec les villes du pays, dont ils sont toujours éloignés, mais avec les aéroports, dont l'emplacement a souvent été choisi pour répondre aux besoins spécifiques de l'économie touristique (Djerba, Monastir, Tozeur, Tabarka, et plus récemment Enfidha).

Ce que Ben Mahmoud qualifie de « chapelet d'hôtels autosuffisants » (Ben Mahmoud, 2002, p. 241) se répand alors le long du littoral tunisien en formant de « véritables enclaves rattachées aux tour-operators » (Belhedi, 1992, p. 43). Ces derniers se réservent la quasi-exclusivité des relations avec la clientèle, et les hôtels ne sont, de fait, presque jamais ouverts aux Tunisiens, même si le tourisme intérieur, activité relativement ancienne, connaît à cette époque un regain croissant.

Les Tunisiens pratiquent en effet la villégiature estivale depuis au moins le début du XXe siècle, et ils n'ont pas attendu l'avènement du tourisme international de masse pour découvrir les vertus du bain de mer. Ces pratiques ont d'abord été le fait des classes aisées

de la population, mais elles ont rapidement concerné les classes moyennes du pays qui, elles aussi, ont recherché la fraîcheur des vergers (les *jnens*) puis celle des plages pour fuir la chaleur estivale, particulièrement pénible dans les grandes villes comme Tunis ou Sfax (Mzabi, 1996, p. 167-181).

À partir des années 1980, l'élévation du niveau de vie d'une partie de ces classes moyennes entraîne une augmentation importante du nombre de résidences secondaires construites, pour la plupart, au bord de la mer. Des portions entières du littoral se transforment ainsi en zones de villégiature qui se développent à grande vitesse et sans planification ou presque. Hors des zones touristiques, qui ne sont pas accessibles à ce type d'initiatives privées, mais souvent dans leur voisinage immédiat (à Hammamet ou à Sousse, notamment), ces nouvelles formes d'urbanisme se répandent particulièrement sur des terres agricoles grâce à des opportunités foncières dont les villégiateurs acquièrent la maîtrise par leurs liens familiaux ou par le tissu de leurs relations sociales.

L'occupation de l'espace qui en résulte, et que certains qualifient d'anarchique ou de spontané, se fait en reprenant, volontairement ou non, les règles qui étaient celles de la ville traditionnelle arabo-musulmane. Cela se traduit, comme dans les anciennes médinas, par le fait que la structure spatiale des territoires urbanisés est calquée sur la structure sociale des populations qui les habitent. La rapidité du phénomène fait que cela se traduit aussi par une prédominance des espaces privés et collectifs et une quasi-absence des espaces publics. Le résultat en est que ces zones de villégiature sont, de fait, à peu près inaccessibles aux non-Tunisiens, s'ils n'ont pas des relations précisément établies avec des villégiateurs.

La villégiature tunisienne apparaît donc, à son tour, comme un facteur de ségrégation qui, en quelque sorte, répondrait de façon symétrique à la ségrégation opérée dans les zones touristiques internationales. Et cette ségrégation ne sépare pas seulement les Tunisiens et les touristes étrangers, elle sépare également les différentes origines sociales et géographiques des Tunisiens villégiateurs. Car à la reproduction, à l'échelle de la villa, du quartier de la médina construit sur le modèle familial, s'ajoute une autre différenciation spatiale qui voit se dessiner, dans certaines zones de villégiature, des quartiers tunisois distincts des quartiers sahéliens ou des quartiers sfaxiens, comme l'a observé Sondes Zaïer à Raf Raf (Zaïer, 2010).

Ce phénomène de repli identitaire, qui n'est pas propre à la Tunisie, peut aussi s'observer dans les zones touristiques françaises où les classes sociales ne se côtoient guère. Mais l'absence de planification qui caractérise une certaine partie de l'urbanisation tunisienne se traduit ici par des formes urbaines qui apparaissent confuses et donc peu avenantes aux yeux de ceux qui n'y sont pas résidents.

Espaces collectifs et espaces publics : l'évolution des attentes sociales

La constitution des zones touristiques reprendrait donc en grande partie la tendance des villes historiques à différencier les espaces selon les usages qui leur sont attribués, comme le rappelait Patrick Simon (2001). Mais la rapidité de cette urbanisation, qu'elle soit planifiée par l'État ou non, fait que les différents modes de régulation que construisait lentement la ville ancienne n'ont pas le temps de s'établir et que les cloisonnements en sont beaucoup plus fortement marqués et la ségrégation bien plus effective.

Cette situation engendre un certain nombre de manques, aussi bien chez les touristes

étrangers que chez les villégiateurs. Les premiers sont parfois insatisfaits de la simulation d'espaces publics urbains que leur offrent les hôtels internationaux, et qui ne sont que des espaces à usage collectif (celui de la clientèle) et de statut privé. Les souks artificiels, avec reproduction d'artisanats, de cafés maures et d'autres éléments folkloriques installés dans le hall ou à l'extérieur de l'hôtel mais sous son contrôle, ne suffisent pas à compenser l'absence de véritables espaces publics urbains. Les espaces extérieurs aux hôtels, à défaut d'une volonté d'aménagement public, sont strictement conçus pour la circulation des autocars, taxis et camions de livraison, et ne comportent aucun des ingrédients habituels de la ville moderne, bancs, placettes ou jardins publics. La plage elle-même, si elle appartient juridiquement au domaine public maritime, est soumise à de multiples formes de privatisation, généralement acceptées par les pouvoirs publics et régies par des arrangements contractuels.

C'est sans doute en partie pour compenser ce manque, et le sentiment d'enfermement que finissent par provoquer les hôtels - qui, même s'ils sont très grands, n'ont jamais l'échelle d'une ville - que l'État a favorisé le développement de stations balnéaires. Celles-là offrent de véritables espaces publics et donc des possibilités de rencontres qui ne se limitent pas au personnel et aux autres clients du même hôtel. Parallèlement, ces stations balnéaires deviennent également attractives pour les villégiateurs tunisiens qui souffrent sans doute du même manque d'espaces publics. Les stations reproduisent alors, comme on peut le voir à Port El-Kantaoui, les conditions d'une urbanité touristique que l'on retrouve également, dans un contexte historique et urbanistique différent, dans les quartiers balnéaires d'une grande ville comme Sousse ou de villes moyennes comme La Marsa.

Les lieux de rencontre où une véritable mixité culturelle est possible entre touristes étrangers et habitants tunisiens existent donc déjà, même s'ils sont très minoritaires en comparaison, d'un côté, des vastes zones touristiques principalement balnéaires et, de l'autre, des zones de villégiature qui se répandent à grande vitesse sur le littoral. Ce qui les caractérise est toujours l'existence d'espaces dédiés à cette mixité, les espaces publics.

Mais les relations entre le tourisme et les échanges interculturels ne sont pas simples et peuvent apparaître contradictoires quand on les observe à différentes périodes de l'histoire. Pour que ces relations puissent s'établir, il faut qu'il y ait des lieux ménagés pour cela, mais il faut aussi que les praticiens du tourisme soient porteurs d'un désir de rencontre, et pas seulement de délassement et de distraction, même si, comme l'affirme Claude Origet du Cluzeau (1998), les vacances sont par nature propices à la rencontre et à l'enrichissement des connaissances.

À son origine, le tourisme est une activité pratiquée par les jeunes aristocrates anglais voyageant pour leur culture, notamment autour de la Méditerranée³. À cette époque, le tourisme est une activité réservée à des voyageurs qui cherchent précisément à se distinguer des autres par les motifs culturels de leurs déplacements. Ils se distinguent également des villégiateurs qui, eux, se déplacent vers une destination unique et dans le but principal de s'éloigner de la ville, de ses contraintes, de son environnement bruyant, pollué ou simplement trop chaud durant la période estivale.

Autrefois distincts, voire opposés, tourisme et villégiature se confondent aujourd'hui en une même pratique sociale relevant du même secteur économique. Le touriste se déplace, de

plus en plus loin, mais pour rejoindre le plus souvent un lieu de résidence unique. Et cette résidence, dans le cas du tourisme de masse, est généralement un lieu élaboré sur mesure pour que le minimum de dépaysement nécessaire soit accompagné par la garantie de retrouver sur le lieu des vacances tout le confort moderne auquel le touriste est habitué dans son lieu de résidence habituel.

La découverte du pays d'accueil n'est pas l'atout principal mis en avant par les tour-opérateurs et les établissements hôteliers tendent le plus souvent à se rapprocher du modèle instauré dans les années 1950 par le Club Méditerranée : un village replié sur lui-même, offrant toute une gamme de loisirs à l'intérieur même de ses murs, et ne montrant de la culture locale que les quelques groupes folkloriques invités à se produire dans l'enceinte du Club⁴. Dans ces conditions, le tourisme de masse ne semble pas être de nature à favoriser les rencontres et les échanges interculturels.

Il semble bien, pourtant, que la demande évolue depuis quelques années, et le fameux slogan d'origine tunisienne qui propose de « ne pas bronzer idiot⁵ » se retrouve aujourd'hui dans les arguments de vente de certains tour-opérateurs.

La volonté de sortir des « ghettos de luxe » pour aller à la rencontre du pays d'accueil s'affirme de plus en plus. Et si les touristes intéressés se tournent en premier lieu vers les musées et les sites historiques, puis vers les espaces ouverts, avec l'écotourisme, le tourisme vert, le *tourisme d'espace*⁶, ils semblent également attirés par les qualités urbaines qu'offrent certains territoires hybrides comme les stations balnéaires. Et c'est ici que, tout comme dans les quartiers à vocation touristique attenants à des villes historiques, les touristes étrangers peuvent partager des usages communs avec des Tunisiens à la recherche, eux aussi, d'espaces publics urbains. C'est ici que pourrait se construire cette nouvelle urbanité touristique (Vidal, 2007).

L'aménagement paysager : la clé d'une vraie révolution du tourisme

Les observations faites dans les zones touristiques du Sahel tunisien nous ont montré que lorsque l'espace est aménagé pour cela le tourisme peut devenir une occasion d'échanges culturels, et que ces échanges ne sont pas réservés à une élite comme c'était le cas un siècle plus tôt.

L'idée du développement possible d'un *tourisme culturel de masse* irait dans le sens d'une diversification de l'offre tunisienne à l'attention d'une clientèle à venir. Elle irait aussi dans le sens de l'évolution de la charte du tourisme culturel de l'Icomos qui, dans sa révision de 1999, reconnaît que le tourisme est une « force positive » dans la mesure où il « a été et demeure un des principaux véhicules d'échanges culturels, une occasion d'expériences personnelles non seulement de ce qui a survécu du passé mais aussi de la vie actuelle d'autres groupes humains » (Icomos, 1999).

Des échanges culturels qui portent sur la vie actuelle, et pas seulement sur les « vestiges du passé », c'est bien ce dont la révolution tunisienne a besoin. Elle en a besoin pour que l'expérience unique que vit actuellement le pays bénéficie du rayonnement qu'il mérite. Elle en aura besoin aussi pour répondre aux attentes des nouveaux visiteurs qui ne manqueront pas de vouloir rencontrer directement ces acteurs qui ont bouleversé le monde un 14 janvier de l'année 2011. Et même si ces nouveaux touristes ne seront probablement pas assez

nombreux pour empêcher une baisse de ressources à laquelle la Tunisie doit s'attendre, ils pourront contribuer à la naissance d'une économie touristique un peu plus équitable et un peu mieux intégrée au reste du pays.

Le territoire de la Tunisie a trop longtemps été aménagé dans une logique de cloisonnement. Cloisonnement entre les villes du littoral où se concentraient les richesses et un arrière-pays paupérisé, entre des centres urbains, miroirs du pouvoir bénéficiant de toutes les attentions, et des périphéries urbaines délaissées. Cloisonnement aussi entre les territoires aménagés pour des touristes pourvoyeurs de devises et le « vrai pays » où les habitants ne recevaient que les miettes d'une richesse importée.

Décloisonner la Tunisie et construire un projet global qui viserait à une meilleure équité territoriale, c'est ce à quoi devront s'atteler les professionnels de l'aménagement que le pays devra former dans les années à venir. Et le premier chantier à mettre en œuvre, c'est peut-être de commencer ce decloisonnement dans les territoires du tourisme, car il y a là un enjeu économique majeur, en plus d'un enjeu culturel évident.

Dans leur état actuel, les zones touristiques où se rassemblent ces chapelets d'hôtels autosuffisants ne laissent aucune place aux lieux d'échange et de rencontre que pourraient être des espaces publics partagés. Au lieu de cela, elles gaspillent l'espace en s'entourant de vastes terrains, eux aussi cloisonnés et largement inutilisés, et destinés uniquement à éloigner la concurrence possible de l'hôtel voisin. Le réaménagement de ces zones hôtelières est une entreprise à engager rapidement, et qui pourrait être conduite par des architectes paysagistes, pour peu que la Tunisie se donne les moyens de les former. Il sera peut-être plus facile, alors, d'engager un réaménagement des zones de villégiature pour qu'elles aussi deviennent des lieux de rencontre plutôt que des lieux de repli.

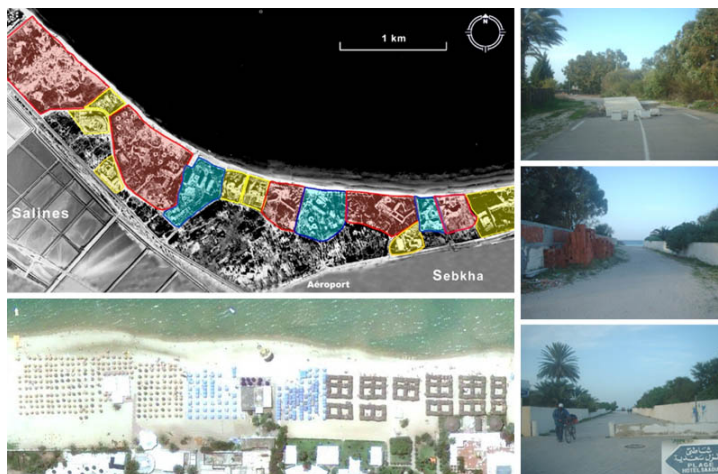
C'est toujours dans l'espace public que se déroulent les révolutions.

Ce serait un juste retour des choses de voir la révolution tunisienne aboutir, dans les territoires du tourisme comme ailleurs, à une vaste entreprise de création des espaces publics qui manquent encore au pays.



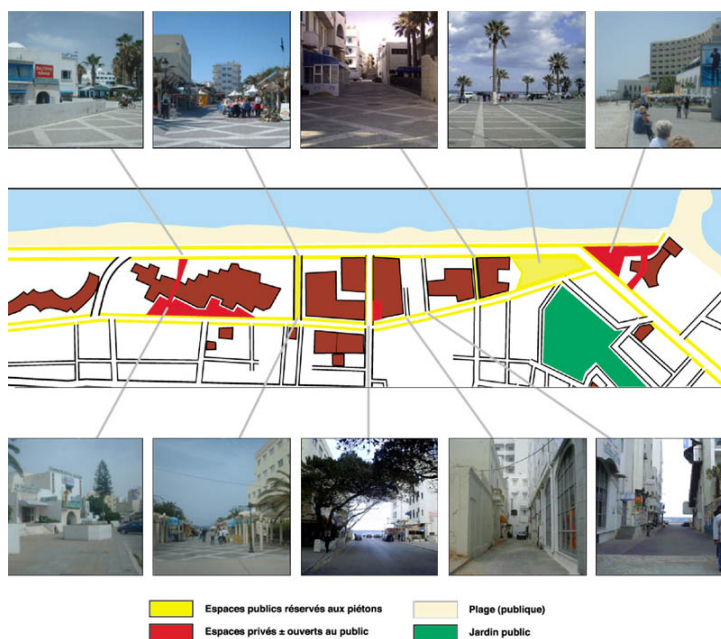
Dans les zones de villégiature, la voirie, niveau élémentaire de l'espace public, est réduite au minimum et n'est pas aménagée par les propriétaires. A contrario, les espaces collectifs qui séparent les résidences d'une même famille sont particulièrement soignés (photo en bas à droite). L'initiative privée précède et domine l'initiative publique.

Photos : Roland Vidal.



Dans les zones hôtelières, les parcelles de chaque hôtel (représentées en couleur) atteignent jusqu'à 40 hectares. En grande partie non aménagés, ces espaces servent surtout à éloigner l'hôtel voisin. Les accès à la plage sont privés et celle-ci est appropriée par les hôtels. Les photos de droite montrent les rares accès publics à la plage : délaissés, peu engageants, ils ne sont même pas équipés de parkings qui en faciliteraient l'accès aux Tunisiens.

Carte et photos : Saloua Toumi. Photos aériennes : Google.



Dans le quartier balnéaire d'une grande ville (le quartier Bou-Jaafar à Sousse), le boulevard de la mer est accompagné de vrais espaces publics urbains. Les rencontres entre les touristes étrangers et les habitants sont possibles.

Ici, à l'inverse des deux situations précédentes, l'initiative publique précède et domine l'initiative privée.

Photos et carte : Saloua Toumi et Roland Vidal.



Sur la plage de Bou Jaafar, et en dépit des signes d'appropriation apposés par les hôteliers, les rencontres sont possibles.

Photos : Saloua Toumi.



Port el Kantaoui : une station balnéaire entièrement artificielle mais qui reproduit les formes d'une vraie ville. Les résidences donnent toutes sur des rues ou places publiques. La mixité architecturale et urbaine de la station, qui mêle des formes inspirées de la médina traditionnelle et d'autres inspirées du Paris haussmannien, convient à toutes les populations qui la fréquentent.

Photos : Saloua Toumi.



Les espaces publics de Kantaoui comportent toute la hiérarchie que l'on rencontre dans une vraie ville, des larges rues à haute fréquentation aux espaces plus intimes mais néanmoins ouverts à tous les publics.

Photos : Saloua Toumi.

Note : Une première version de cet article a été présentée lors du colloque « De la révolution du tourisme au tourisme de la révolution », les 12 et 13 mai 2011 à l'École des hautes études touristiques de Sidi Dhrif (Tunisie). Ces questions seront également abordées lors d'un colloque intitulé « Construire l'équité territoriale de la Tunisie », organisé à Tunis du 17 au 19 novembre 2011 (voir <http://tuniscape.org/>).

Notes

1. Jürgen Habermas reprend ici des idées développées par Emmanuel Kant et Hannah Arendt. Voir « Citoyenneté, civisme, civilité », *Carnets du paysage*, n°1, 1998, p. 68-69.
2. Thierry Paquot les distingue en employant le singulier pour l'espace habermassien et le pluriel (les espaces publics) pour désigner les espaces aménagés par les paysagistes ou les urbanistes (Paquot, 2009).
3. Le terme *tourist* apparaît en 1800, son équivalent français « touriste » en 1803 (*Dictionnaire historique de la langue française*, Robert, 1992). Pour Pierre Rossel, le terme « tourist » désigne « le jeune aristocrate britannique qui accomplit dès le XVIIIe siècle, accompagné en général de son précepteur, un voyage désintéressé à but éducatif, «The grand Tour», comme on l'appelait, inaugure le déplacement moderne, placé sous le signe de la distinction sociale » (Rossel, 1984, p. 64).
4. À sa création, en 1950, le Club Méditerranée n'offre pas un niveau de luxe élevé, il inaugure au contraire une certaine démocratisation des vacances. Mais l'idée d'un club implanté dans un village autonome est présente dès le début, avec l'utilisation d'une monnaie propre (le « collier-bar »), et des slogans qui ne mettent jamais en avant la culture du pays mais le désir de « vivre enfin, face au soleil, à la mer, au vent ».
5. « Je ne veux pas bronzer idiot » est le slogan inventé par Lotfi Belhassine, dans les années 1970, pour promouvoir le festival international de jazz de la cité du Corail à Tabarka (Daboussi, s. d.).
6. Terme générique proposé par Dewailly et Flament (2000) pour désigner la fuite du tourisme de masse.

Saloua Toumi et Roland Vidal

Saloua Toumi

Ingénieur paysagiste, elle est doctorante en cotutelle à AgroParisTech et à l'Institut supérieur agronomique de Chott-Mariem-Sousse (cotutelle franco-tunisienne).

Elle est accueillie en France par le Laboratoire de recherche de l'ENSP (Larep), et en Tunisie par le Club Unesco/Alecso « Savoir et développement durable ».

Courriel : toumisaloua@yahoo.fr

Roland Vidal

Docteur en paysage et ingénieur de recherche à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, il anime le Collectif d'enseignement et de recherche en agriurbanisme et projet de territoire (Cerapt), en partenariat avec des enseignants chercheurs d'AgroParisTech et de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (voir <http://agriurbanisme.fr>).

Courriel : r.vidal@versailles.ecole-paysage.fr

Bibliographie

Abdelkefi, J., *La Médina de Tunis, espace historique*, Paris/Tunis, CNRS/ALIF, 1989.

Bearman, P. *et al.*, *Encyclopédie de l'Islam*, articles « Kufa » et « Tabari », Leiden, Brill, 2005, 2e édition.

Belhedi, A., *L'Aménagement de l'espace en Tunisie. La reproduction ou l'alternative*, Publications de la faculté des sciences humaines et sociales, université de Tunis, 1992, volume XXIX.

Ben Mahmoud, W., « Note de présentation de la station touristique Yasmine-Hammamet », *Le Développement durable du littoral méditerranéen : coordination des interventions publiques et contrôle social*, université de Tunis el Manar, faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, 2002, actes des colloques de Tunis-Hammamet (novembre 1999) et de Paris (mai 2000).

Bouraoui, M. et Vidal, R., « L'éveil de l'espace public tunisien », publié le 24 janvier 2011 sur *Topia.fr*, consultable sur <http://tuniscape.org/liens.html>.

Collectif, « Citoyenneté, civisme, civilité », *Carnets du paysage*, n° 1, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 1998, p. 68-69.

Corajoud, M., «Espaces publics, conflits d'usage», *Les Carnets du paysage*, n° 1, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, 1998.

Daboussi, J., « Tabarka doit-elle s'investir pleinement dans le tourisme festif ? », *Presse Tourisme.com, le magazine tunisien du tourisme et des voyages*, URL : www.presse-tourisme.com

Depaule, J-Ch., « Monde arabe, villes, pouvoirs et société », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 143, La Documentation française, Paris, 1994.

Dewailly, J-M. et Flament, E., *Le Tourisme*, Paris, Cedex, Coll. « Campus », 2000.

Dozy, R., Supplément aux dictionnaires arabes, 1e éd., Leyde, 1881.

Elisséeff, N., *La Description de Damas d'Ibn'Asâkir*, Damas, Institut français de Damas, 1959.

Habermas, J., *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978. Titre original : *Strukturwandel der Öffentlichkeit* (1963).

Icomos, Charte internationale du tourisme culturel, adoptée lors de sa 12e assemblée générale, Mexique, Octobre 1999, document téléchargeable sur <http://www.intern>

Le Tourneau, R., « Fès avant le protectorat, étude économique et sociale d'une ville de l'occident musulman », Casablanca, SMLE, 1949.

Melliti, I. « Seuils, passage et transition. La liminarité dans la culture maghrébine », dans Kerrou, M. (sous la dir. de), *Public et privé en Islam*, Tunis, IRMC, 2002.

Merlin, P. et Choay, F., *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988-2000.

Métral, J., « Reprendre et prendre la parole aujourd'hui dans les villes du monde arabo-musulman » dans Davis Taïeb, H., Bekkar, R., David, J.-C., *Espaces publics paroles publiques, au Maghreb et Machrek*, Paris, La découverte, 1997.

Mzabi, H., « Introduction à l'étude du tourisme intérieur en Tunisie », *Revue tunisienne de géographie*, n° 27, 1996.

Navez-Bouchanine, F., « De l'espace public occidental aux espaces publics non occidentaux », *Villes en parallèle*, n° 32-33-34, université de Paris X-Nanterre, 2001, actes du colloque « La Ville aujourd'hui entre public et privé » sous la direction de G. Burgel et M. Herrou.

Origet du Cluzeau, C., *Le Tourisme culturel*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Oueslati, I., « La place de la médina de Tunis dans les projets d'aménagement de l'époque coloniale », *Urbamag. Les médinas et ksours dans la recherche universitaire*, n° 1, 26 octobre 2006, URL : <http://www.urbamag.net/document.php?id=109>.

Paquot, T., *L'Espace public*, Paris, La Découverte, 2009.

Raymond, A., « Ville musulmane, ville arabe : mythes orientalistes et recherches récentes », dans Biget, J.-L., et Hervé, J.-C. (sous la dir. de), *Panoramas urbains. Situation de l'histoire des villes*

, Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1995.

Raymond, A., « Le Caire traditionnel : une ville administrée par ses communautés », *Monde arabe Maghreb-Machrek. Villes, pouvoirs et société*, n° 143, La Documentation française, Paris, 1994.

Rossel, P., *Tourisme et tiers-monde : un mariage blanc*, Lausanne, Éditions Pierre Marcel Favre, 1984.

Sethom, N., *L'Industrie et le tourisme en Tunisie, étude de géographie du développement, Tunis*, éditions de la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, 1992, vol. XXXII.

Simon, P., « Attendus sociophiologiques et politiques de la mixité sociale », *La Mixité sociale*, documents du CERAS, dossier n° 7, 2007.

Sourdel, D., « L'organisation de l'espace dans les villes du monde Islamique », dans Heers, J., *Fortification, portes de villes, places publiques dans le monde méditerranéen*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1985.

Vidal, R. *et al.*, « Espace privé, espace public et espace ouvert ; les conditions de la construction d'une urbanité touristique sur le littoral tunisien », dans Knafou, R. (sous la dir. de), *Les Mondes urbains du tourisme*, Paris, Belin, Ccoll. « Mappemonde », 2007.

Zaïer, S., « Évolution des pratiques de la villégiature sur le littoral tunisien : modèles nationaux et modèles importés, des pratiques de l'époque beylicale à l'influence du tourisme mondial », thèse de doctorat AgroParisTech/ISA Chott-Mariem-Sousse, 2010.